



AFRIQUE/EGYPTE - Opinion favorable des Evêques à propos de la nouvelle Constitution

Le Caire (Agence Fides) - La nouvelle Constitution égyptienne, approuvée dans le cadre du référendum des 14 et 15 janvier par 98% des voix, a été accueillie avec satisfaction par les Evêques coptes catholiques.

Selon une note de la Fondation de droit pontifical Aide à l'Eglise en Détresse, envoyée à l'Agence Fides et basée sur des entretiens accordés par Leurs Excellences NN.SS. Kyrillos William Samaan, Evêque copte catholique d'Assiout, Antonios Aziz Mina, Evêque de Guizeh, et Joannes Zakaria, Evêque de Louxor, les Evêques ont indiqué apprécier que la nouvelle Constitution garantisse les droits fondamentaux de tous les égyptiens, sans distinction de race, de religion, de sexe ou d'âge.

Il est particulièrement mis en évidence que la Constitution, à la différence de celle adoptée en 2012, prévoit des garanties particulières en faveur des femmes, des enfants et des handicapés. Les Evêques confirment en outre que les droits des chrétiens sont bien représentés dans la nouvelle Constitution.

Leurs Excellences NN.SS. Samaan et Zakaria remarquent que la Constitution impose au Parlement d'adopter rapidement une loi réglementant la construction de nouvelles églises. Sous les régimes précédents, la construction d'édifices de culte chrétiens était soumise à de lourds processus bureaucratiques qui ralentissaient fortement le début et la poursuite des travaux.

Le Préambule de la Constitution affirme que le peuple égyptien « salue la Vierge Marie et son Nouveau-né en les protégeant au cours de leur pérégrination en Egypte, exprimant respect et appréciation pour la religion chrétienne ».

L'article 50 du texte reconnaît la civilisation égyptienne dans ses différents composants, égyptiens antiques, coptes et islamiques, en tant que « richesse nationale et humaine que l'Etat s'engage à préserver et à conserver ».
(L.M.) (Agence Fides 22/01/2013)